



Au cœur du tarif

FMH-Mailing

22 mai / 02

Au cœur du tarif: mieux appréhender le nouveau système tarifaire dans la pratique quotidienne

A tous les membres de la FMH abonnés

Lors de leurs dernières réunions, les groupes de travail « Modalités d'application et interprétation tarifaire réglementaire » et « Saisie des prestations ambulatoires et interprétation tarifaire médicale » ont adopté de nouvelles clarifications concernant l'annexe A2 :

- CA.15.0030 «Visite de soins palliatifs du médecin de famille, 5 premières min» - Temps de déplacement
- EA.05 «Prestations ambulatoires par le personnel paramédical en psychiatrie à l'hôpital et dans les institutions de soins ambulatoires dispensés par des médecins (art. 35 al. 2 let. n LAMal)» - Interprétation de chapitre n° 1 «Précision relative à la facturation» - subsidiarité

- GG.00.0520 «Radiologie: jambe entière, une jambe ou les deux jambes»
- autres clichés diagnostiques
- GG.00.0520 «Radiologie: jambe entière, une jambe ou les deux jambes»
- Indication du côté
- GG.30.0020, GG.30.0030, GG.30.0070, GG.30.0080,
- GM.00.0020, GM.15.0010, GM.15.0020, GP.00.0020, GP.00.0030,
GP.15.0010 und GP.15.0020 - Limites quantitatives par prestations
principales
- GG.30.0090 «Évaluation d'une densitométrie osseuse»
- KF.10.0130 «(+) % Supplément pour diagnostic ou intervention au niveau
cervical ou thoracique»
- RG.00.0050 «+ Supplément pour examen de l'oreille au microscope chez
les enfants jusqu'à 7 ans» - Application par côté

Vous trouvez ces nouvelles clarifications [sous ce lien](#).

TARDOC et forfaits ambulatoires

myFMH Login

Renseignements:
Médecine et tarifs ambulatoires
tarife.ambulant@fmh.ch

FMH
Politique & communication
Elfenstrasse 18, Postfach
3000 Bern 16
info@fmh.ch
www.fmh.ch



[Impressum](#)

[Protection des données](#)

[Se désabonner du mailing](#)